



ANNEXE V

Mémoire Professionnel

MEMOIRE PROFESSIONNEL

Il s'effectue dans le cadre de revues de projet et de mémoire, organisées en collectif tout au long du cursus et animé par le Responsable Pédagogique. Cet accompagnement en collectif est le parcours qualifiant.

Il consiste à:

- ☐ accompagner la définition et le dimensionnement de la problématique RH,
- ☐ expliquer la méthodologie,
- ☐ analyser les pratiques en lien avec la mission professionnelle.

Il est conseillé d'avoir défini le plus rapidement possible une mission professionnelle (lettre de mission) afin de se placer en mode projet.

La mission doit être validée de façon tripartite entre l'entreprise, le CESI et le stagiaire en formation.

L'enjeu du parcours qualifiant est de pouvoir :

- ☐ réaliser une étude de la fonction RH de son organisme,
- ☐ mener à bien un chantier représentatif des activités d'un responsable Ressources Humaines.

A ce titre, le parcours qualifiant peut contribuer à atteindre tous les objectifs opérationnels du référentiel.

L'enjeu de cet accompagnement est de fournir une présence dynamique pour conduire le stagiaire à la réussite.

Les critères de décision pour valider le projet RH sont :

- ☐ le contenu doit être représentatif d'un niveau cadre RH,
- ☐ la durée et des enjeux significatifs,
- ☐ le traitement des aspects Technique/Organisation/Humain/Economique,
- ☐ l'autonomie et la possibilité d'identifier le rôle joué,
- ☐ l'indépendance suffisante du projet à l'égard de contraintes internes à l'organisme (exemple : éviter un projet dont les responsabilités sont partagées ou dont l'actualité dépend d'une décision future),
- ☐ l'implication claire de la Caisse dans l'intérêt et la réussite du projet.